

Ces jumelles n'ont pas de collègue pour la rentrée

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, ÉDITION FRANCE | vendredi 29 juin 2018
523 mots | -



Doriane et Sarah, des jumelles de 11 ans, ne peuvent pas intégrer de classe de 6e à la rentrée 2018. - Crédit ouest-france

Des jumelles sarthoises de 11 ans présentant de graves difficultés scolaires devaient intégrer une 6^e adaptée à la rentrée. Mais les académies de Caen et de Nantes ont refusé de les scolariser.

Les grandes vacances arrivent avec le soleil et déjà les futurs collégiens préparent leur rentrée. Sauf que pour Doriane et Sarah, des jumelles de 11 ans, il n'y en aura peut-être pas.

Les deux fillettes, domiciliées au Chevain, commune limitrophe d'Alençon, dans la Sarthe, étaient cette année scolarisées à l'école, en CM2. Grandes prématurées, nées à 29 semaines de grossesse, elles ont de grosses difficultés d'apprentissage, sont suivies par un orthophoniste depuis la moyenne section et bénéficient d'activités pédagogiques complémentaires. « Elles mettent plus de temps que les autres à comprendre et enregistrer mais elles font de leur mieux et elles ont vraiment envie de réussir », soutient leur mère, Sophie Legros.

Doriane et Sarah ont obtenu une autorisation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en janvier, pour intégrer une 6e Egpa (enseignement général et professionnel adapté) à la rentrée. Mais un problème se pose. L'académie de Nantes ne veut pas inscrire les jumelles dans un de ses collèges, faute de transport scolaire et l'académie de Caen refuse de scolariser des enfants venus d'autres départements.

En temps normal, les enfants du Chevain sont automatiquement envoyés au collège Saint-Exupéry, à Alençon, qui dépend justement de l'Orne... Le chat se mord la queue et le temps de toutes ces réflexions, la seule classe Egpa du secteur, au collège Balzac, à Alençon, est pleine.

« Elles ne peuvent pas rester en CM2 toute leur vie »

« J'ai fait ma demande en janvier et aujourd'hui, il n'y a plus de place pour mes enfants. Je me démène et je n'ai même pas de réponse aux courriers recommandés que j'envoie », s'empare Sophie Legros.

La seule solution aujourd'hui est de maintenir Sarah et Doriane en CM2 pour la rentrée 2018. « Mais elles ne peuvent pas rester en CM2 toute leur vie ! » Sophie passe en commission le 3 juillet et si le maintien est refusé, ce qui est toujours possible, elle sera contrainte d'inscrire ses filles en 6^e classique au collège Saint-Exupéry. « Ce n'est absolument pas adapté. Mais qu'elles y arrivent ou pas, ils s'en fichent, ce n'est pas leur problème. Et après, on s'étonne que les enfants décrochent ! »

Les deux fillettes ont visité le collège Saint-Exupéry et en sont revenues apeurées. « On ne veut pas aller là-bas, on n'y arrivera jamais », affirme Sarah. Et Doriane de renchérir : « Je préfère encore redoubler. Là-bas, il y a des grands, j'ai peur de me perdre, de ne pas y arriver, qu'on se moque de moi. »

Contactées, les académies affirment qu'elles « essayent de trouver une solution ». Une réponse pas suffisante pour leur mère : « C'est de la discrimination. On m'a fait comprendre que j'habitais dans une zone géographiquement mal placée. Mais si mes enfants

n'avaient pas de soucis, elles seraient déjà affectées en 6^e. C'est ça, notre société ? »

Alexis PERCHÉ.